

www.mp74.fr

MP74

MARCHES
PUBLICS
74

BULLETIN
N°9
OCTOBRE 2012

Association des Maires, Adjoints, Présidents d'EPCI et Conseillers Généraux de Haute-Savoie

Adm74 ASSOCIATION DES MAIRES DE HAUTE-SAVOIE

MARCHES PUBLICS | CMP 2006 | ENTREPRISES | L'ASSOCIATION | PRATIQUE

ACHETEURS
▶ Accès à votre compte

JOUE

BOAMP 2012

ENTREPRISES
▶ Accès à votre espace

▶ Alerte sur les publicités et retraits de DCE (gratuit) : donnez votre Email

et faites :
Alerte & DCE

- Restitution de votre mot de passe
- Vous avez des difficultés, consultez la page : [support](#)
- Désabonnement : Connectez-vous avec vos codes, puis allez sur GESTION / Mon Profil et sélectionnez "Je souhaite seulement retirer des dossiers..." ; pour supprimer complètement votre fiche, faites GESTION / Désinscription.

» L'Association des Maires, Adjoints et Conseillers Généraux de la Haute-Savoie : PUBLICATION ET DÉMATÉRIALISATION DES MARCHÉS PUBLICS

» ACCES LIBRE AUX ANNONCES

▶ Nature : Toutes Travaux Services Fournitures

▶ Mot-clé :

Rechercher Recherche avancée

GAGNEZ DU TEMPS
100% DEMAT
ECONOMIE & EFFICACITE

Alerte gratuite sur la publication des appels d'offres !

AWS-Achat et le Dauphine-legales vous offrent un service d'alerte automatique gratuit sur les avis publiés par ses adhérents acheteurs publics ou privés. Vous recevrez un courriel personnalisé quotidien si des avis correspondent à vos critères, de plus cette inscription créera votre "Espace Entreprise" avec des services complémentaires pour suivre vos appels d'offres.

- Inscription à la veille automatique (gratuit)
- Assistance aux entreprises (si vous avez une difficulté)
- Accès aux avis restreints (si vous êtes admis sur un appel à candidature)

AWS-Achat : Dématérialisation des Achats et Profil d'Acheteur.

Avec l'arrivée des nouvelles obligations au dessus de 90 000 Euros au 1er janvier 2012, il est temps de se poser la question de quelle stratégie adopter pour dématérialiser vos achats, et votre correspondance avec les candidats.

En période de crise, avec AWS, découvrez comment :

- Améliorer votre publicité, et donc les offres obtenues, tout en réduisant sensiblement votre budget de publicité,
- Réduire vos délais, tant au moment de la mise en concurrence, qu'à celui de la notification,
- Réduire vos frais et vos tâches d'affranchissement, de reprographie, et de consommables.

Consultez-nous via le formulaire suivant...
▶ Pour demander l'ouverture de votre compte (à l'intention des acheteurs...)

AWS Mentions Légales Contact

Nos rencontres des 02 et 04 Octobre ... les demandes de devis par voie électronique

Vous étiez nombreuses et nombreux à participer à nos réunions d'information des 02 et 04 octobre derniers et nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à nos rencontres. C'est devant plus de 140 utilisateurs, que nous vous avons présenté les dernières améliorations de l'outil de dématérialisation des marchés publics **ainsi que les fonctionnalités liées aux demandes de devis par voie électronique.**

Cette nouvelle fonctionnalité est disponible dès à présent sur la plateforme mp74.fr.

Cette application consiste à produire les demandes de devis depuis la plateforme, et à les adresser par mail à une liste d'entreprises librement choisies par la collectivité.

Cette liste peut-être fournie au système et / ou extraite de la base de données des entreprises inscrites sur mp74.

Les demandes de devis sont ainsi enregistrées et horodatées par la plateforme mp74, garantissant la mise en concurrence de vos achats de moins de 15 000 euros.

DEMANDE DE DEVIS PAR VOIE ELECTRONIQUE

Tarifs pratiqués :

Nombre de demande de devis	Coût total
De 1 à 5	10 Euros
De 6 à 10	25 Euros
De 11 à 20	40 Euros
>20	50 Euros

L'adhésion annuelle à mp74 est inchangée.

Si vous souhaitez utiliser la fonctionnalité de demande de devis, un bulletin d'adhésion disponible sur notre site internet est à remplir.

Retrouvez le support de formation des 02 et 04 Octobre derniers sur notre site dans la rubrique webconcept / les formations

L'ensemble des manuels d'utilisation liés à la plateforme est disponible dans le menu outils/documentation sur le site mp74.fr

A noter dans vos agendas...

27 Novembre 2012 :

Vous n'avez pas pu venir aux réunions d'information du 02 ou 04 octobre dernier : nous vous invitons à une prochaine session le 27 Novembre 2012 de 14h à 16h à Archamps, Bâtiment Athéna. Un mail vous sera adressé pour vous inscrire à cette séance supplémentaire.

06 Décembre 2012 :

Réunion d'information sur « Les Clauses sociales dans les marchés publics : un levier pour l'emploi » .

Date, lieu et horaires :

6 décembre 2012, à BONNEVILLE (Espace AGORA) de 9h à 12h et de 14h à 16h.

Un mail avec les modalités d'inscription vous sera envoyé courant novembre.

Contacts utiles

Association des Maires de Haute-Savoie
58 Rue Sommeiller
74000 Annecy
maires74@maires74.asso.fr

Responsable WebConcept,
Céline MATHIEU
Juriste, Morgane MAGNIER
marchespublics@maires74.asso.fr

Le seuil de dispense de procédure a été relevé de 4 000 à 15 000 euros HT pour les pouvoirs adjudicateurs (20 000 € pour les entités adjudicatrices)

Toutefois, en dessous du seuil de 15 000 euros, les achats des collectivités doivent respecter les trois principes fondamentaux de la commande publique.

L'acheteur public devra donc veiller à :

- choisir une offre répondant de manière pertinente au besoin,
- respecter le principe de bonne utilisation des deniers publics,
- ne pas contracter systématiquement avec un même prestataire lorsqu'il existe une pluralité d'offres potentielles susceptibles de répondre au besoin.

Les petits marchés ne sont pas à l'abri de tout contentieux de la part des entreprises concurrentes. Ils sont, en effet, dans le champ des référés précontractuel et contractuel. Afin de pouvoir justifier que l'achat n'a pas été réalisé en méconnaissance des principes de la commande publique, il est conseillé à l'acheteur de conserver une trace des éléments ayant motivé sa décision.

Fonctionnalités des demandes de devis

L'accès à la fonctionnalité s'effectue depuis le menu Créer/D.Devis via guichet sur mp74.fr.

Le formulaire de création de demande de devis comporte 4 onglets :

- la création du contenu de la demande de devis (lettre de consultation),
- la définition des adresses,
- la définition de sa liste de diffusion,
- l'aperçu de la lettre et de sa liste de diffusion.

Publication

Pour quitter la saisie d'un devis et retourner dans l'application, faites [SUPPRIMER]

* Champs obligatoires

SUPPRIMER QUITTER & Conserver

LETTRE DE CONSULTATION ADRESSES DIFFUSION APERÇU

Acheteur Public Association des Maires, Adjoints et Conseillers Gé Réf. acheteur

Affaire suivie par Mathieu Céline, Tel :

Email cmathieu@maires74.asso.fr

Demande de devis de référencement

OBJET

NATURE TRAVAUX SERVICES FOURNITURES

DESCRIPTION

Demande de référencement :

Elle consiste à recenser les tarifs pratiqués par des entreprises pour une prestation donnée, dans l'optique d'une mise en concurrence future (toujours dans le cadre de petits marchés).

Particularité de l'onglet 'Diffusion'

La liste de distribution peut être construite en combinant des adresses emails issues de vos propres contacts, et des adresses email issues de la base de veille des 54.000 entreprises inscrites.

Le renseignement du champ Code CPV est Obligatoire.

Retrouvez-nous sur Internet !

www.maires74.asso.fr